



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE



## NGT : un accord qui donne un peu d'horizon pour défendre notre souveraineté agricole

Paris, le 4 décembre 2025

**Après des années de débats au cours desquelles elle a porté le principe de l'innovation pour répondre aux enjeux futurs de l'agriculture, la FNSEA salue l'accord entre la Présidence du Conseil et les négociateurs du Parlement européen sur les Nouvelles Techniques Génomiques (NGT), conclu dans la nuit du 3 au 4 décembre. Cette avancée marque une étape majeure pour l'agriculture française et européenne. Les NGT permettent d'accélérer le processus de sélection variétale pour mieux répondre aux multiples défis de l'agriculture, économiques et environnementaux.**

Dans un contexte de tensions inédites sur la production agricole en Europe - sécheresses récurrentes, pertes de récolte liées aux maladies, volatilité des prix, pression croissante sur les intrants – ces solutions scientifiques redonnent un peu d'horizon aux agriculteurs, souvent démunis face aux effets du changement climatique. Les NGT ne résoudront pas tout, mais elles offrent une réponse concrète pour développer des variétés plus robustes, réduire l'usage de certains produits phytosanitaires et sécuriser les rendements.

Depuis le démarrage des discussions, la FNSEA s'est fortement mobilisée avec ses partenaires français et européen, pour que ce texte aboutisse à un cadre qui permette une sélection variétale plus innovante en Europe. En effet, le texte permet aux variétés NGT, qui pourraient être obtenues naturellement ou par des techniques conventionnelles, mais dans un temps beaucoup plus long, de bénéficier du même cadre réglementaire que les variétés autorisées aujourd'hui.

Les NGT s'inscrivent dans cette dynamique : la science au service du bien commun, pour une agriculture plus résiliente et plus durable. Alors que les grands blocs mondiaux ont déjà intégré ces techniques dans leurs systèmes de production, l'Europe prend enfin conscience de l'importance stratégique de l'innovation génétique pour garantir sa souveraineté alimentaire.

Si un accord politique a été trouvé, le texte n'est pas définitivement adopté. Il doit encore faire l'objet d'un vote formel par le Parlement européen et par le Conseil pour entrer en vigueur. La FNSEA appelle donc à une adoption rapide et sans ambiguïté de ce règlement attendu par l'ensemble de la profession agricole.



CONTACT PRESSE :  
Antoine Giacomazzo  
[antoine.giacomazzo@reseaufnsea.fr](mailto:antoine.giacomazzo@reseaufnsea.fr)  
07 78 11 69 86